



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Préavis N° 13/2007 concernant le projet de mise sous protection du vieux sorbier de Mougeot au lieu-dit « Prantin ».

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz du 1^{er} octobre 2007 présidée par M. Guy Marti, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, vu le préavis N° 13/2007, où le rapport de la commission chargée de son étude.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 2 abstentions les conclusions du préavis municipal, à savoir :

1. Autoriser la mise sous protection du vieux sorbier de Mougeot et de l'intégrer dans le plan de classement communal des arbres.
2. Prendre acte qu'aucune opposition ni observation n'a été déposée.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 1^{er} octobre 2007.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Guy Marti



La secrétaire

Valérie Willemin

St-Légier-La Chiésaz, le 2 octobre 2007